

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 mai 2021

Etaient présents : MM Sylvain CHARBONNIER – Joannie BRETTELLÉ – Claude LABELLE- Lionel GUILLAIN – Bernard PATTE – Valéry BECQUET – Margaret PETIT – Richard MOREL – Jennifer ROBIN – Dominique DELSALLE - Claude DAVION

Absent avec procuration : Emeline DILLY.

Absents excusés : Loïc JAOUEN – Marie DOMONT – Marc DUMESNIL.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délibérations
 - Approbation des statuts du comité des fêtes
 - Approbation du Cahier des charges pour le marché de maître d'œuvre pour la création des pistes cyclables
 - Acquisition des parcelles cadastrées AC50, 58, et 223 et ZC62 et 65.
2. Informations
 - Organisation des scrutins des 20 et 27 juin
 - Point d'avancement du projet de mini-crèche
 - Fonctionnement et actions du CCAS
3. Questions diverses / Tour de table

Approbation des statuts du comité des fêtes

L'association organisant les manifestations communales ne souhaitant plus organiser la fête locale ni la foire de la St Simon, une nouvelle association intitulée « Association Comité des Fêtes de Molliens » verra le jour. Le projet de statuts après discussions et remaniement a été approuvé à l'unanimité.

Approbation du Cahier des charges pour le marché de maître d'œuvre pour la création des pistes cyclables

Aménagement de pistes cyclables :

Entrée ouest de l'agglomération par la route départementale N°211 jusqu'au chemin du château sur environ 590 m. linéaire.

Entrée Nord-Est de l'agglomération par la route départementale N°156 jusqu'à la place Bernard Dubois sur environ 840 m. linéaire.

Dans le cadre des études d'avant-projet, le maître d'œuvre aura à charge :

- De proposer les plans, croquis et coupes techniques des aménagements du périmètre établi pour permettre à la maîtrise d'ouvrage de disposer de tous les éléments pour faire des choix et finaliser le projet.
 - D'élaborer le volet paysager.
 - D'élaborer les études techniques.
 - D'établir l'estimation du coût des travaux.
 - Assurer les réunions de concertation : riverains (au moins une réunion par secteur), Conseil Départemental, ...
- Approuvé à l'unanimité

Acquisition des parcelles cadastrées AC50, 58, et 223 et ZC62 et 65.

Acquisition de 5 parcelles de terres agricoles :

AC50 : 1387 m

AC58 : 7366 m

AC223 : 591 m

ZC62 : 12150 m

ZC65 : 9670 m

Projet présenté pour information